

REPUBLIQUE TOGOLAISE DU CARR

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/635 du 30/6/1982
/MTFS/DGTFP/DFP.22024/18

Portant intégration et nomination de Monsieur MDORO-GUEYE Casimir dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information (Branche Technique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75/338 du 19-7-75 fixant le statut commun des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-DE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 0186/MTFS-CAB du 15 Février 1982 du Directeur du Cabinet du Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, transmettant le dossier de Candidature de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 75/338 du 19-7-75 susvisé, Monsieur MBORO-GUEYE Casimir, né le 29 Juillet 1952 à Djambala, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Electricité obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique " José Antonio Echeverria " (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information (Branche Technique) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /- DE PRISE

Brazzaville, le 30 Juin

1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information
et des Postes et Télécommunications,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Commandant Florent NTSIDA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBE MATSIANA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFF/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.I.P.T.	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/DC	2